



A Poitiers, le

Saisine du Conseil de développement responsable de l'agglomération de Poitiers

Révision des procédures du PLU, PLH et PDU

Intitulé de la commande

Révision des procédures du Plan Local d'Urbanisme (PLU), du Plan de Déplacements Urbains (PDU) et du Plan Local de l'Habitat (PLH)

Finalités

La Communauté d'Agglomération de Poitiers entend mener, de manière coordonnée et concertée, la révision des documents de planification de référence que sont le Plan local d'urbanisme, le Plan de déplacements urbains et le Programme Local de l'Habitat.

La démarche d'élaboration de ces documents doit être l'occasion **d'arrêter le Projet de territoire de l'agglomération de Poitiers**, de prévoir les grandes évolutions attendues pour le territoire et de décliner de manière thématique les orientations d'aménagement et de développement de l'agglomération.

Etapas d'élaboration

Voir tableau joint

Objectifs généraux de la concertation

La communauté d'agglomération souhaite offrir les conditions d'une concertation élargie et relayée sur l'ensemble du territoire. La démarche d'élaboration concertée mise en place repose, sur une **procédure de saisine du conseil de développement, et en parallèle** sur l'organisation d'ateliers d'acteurs **avec l'ensemble des partenaires institutionnels** de la Communauté d'agglomération.

L'ensemble de cette procédure porte à :

- Créer les conditions à la définition d'un projet de territoire concerté et d'une traduction opérationnelle coordonnée
- Proposer un dispositif de concertation permettant d'augmenter la capacité d'échange et de participation des acteurs du territoire

Le rôle attendu du Conseil de développement responsable

De par sa composition et sa fonction, le conseil de développement responsable s'attachera à favoriser la transversalité et la bonne articulation des différentes dimensions du développement urbain, du développement économique, social et de la préservation de l'environnement.

Aussi, il peut être attendu dans cette saisine que le conseil :

- apporte un **éclairage décalé** sur une ou des thèmes spécifiques de réflexion (ex : vieillissement et déplacement, la périurbanisation, les échelles de territoire et politiques publiques...)
- soit **les relais de l'expression de l'ensemble de la population** sur la procédure de révision
- **mette en mouvement des instances de participation locales** pour une appropriation collective du projet de territoire

Notamment, neuf membres du conseil seront associés aux ateliers d'acteurs dont la fonction première est d'organiser le dialogue avec les partenaires institutionnels de la Communauté d'agglomération.

Les moyens mobilisés

- Le service Prospective et Coopérations Territoriales assurera l'accompagnement du conseil de développement responsable
- L'ensemble des services de la CAP sont mis à disposition du conseil pour des apports de données

Le Président
Député de la Vienne,

Alain CLAEYS

		2008			2009				2010		
		Oct. 08 -	nov. 08	déc. 08	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre
		1 ^{ère} étape : définition des orientations générales du Projet de territoire				2 ^{ème} étape : définitions des orientations d'aménagement par commune et quartiers			3 ^{ème} étape: Approbation des projets		
objectifs	définition pré-Projet de territoire	Temps de concertation		Définition du Projet du Territoire et du projet de PLH par la CAP	Concertation par quartiers et communes		validation par les élus	Concertation publique		Adoption PLU et PDU	
modalités de travail	Séminaire des élus de la CAP	saisine du conseil de développement responsable			réunions publiques			réunions publiques			
		Ateliers généraux d'acteurs		Ateliers d'acteurs thématiques Habitat et Déplacements							